

# CODE DE VIE pour la FADA 2025-2026

Le centre de formation générale aux adultes des Grandes-Seigneuries cherche à développer la responsabilisation et l'engagement de l'élève dans ses apprentissages et sa réussite. L'élève qui s'inscrit s'engage ainsi à mettre en place tous les moyens afin de réaliser ses objectifs de formation.

Voici les valeurs de notre centre : **engagement, ouverture et collaboration.**

RESPECT DES RÈGLES	IMPACTS
<p><b>Rendement</b></p> <p>L'élève s'engage à répondre aux communications de l'enseignant et à remettre ses travaux dans le délai prescrit.</p> <p><u>Lorsque l'enseignant communique avec un élève celui-ci doit répondre dans un délai de 5 jours ouvrables.</u></p> <p>L'élève s'engage à respecter les consignes de l'enseignant.</p> <p>L'élève doit réussir l'évaluation formative (Cette évaluation peut prendre la forme de plusieurs devoirs) selon les exigences de l'enseignant avant de passer une évaluation sommative.</p> <p>L'élève doit avoir l'approbation de l'enseignant pour une reprise d'une évaluation.</p> <p>L'élève doit planifier entre 5 et 10 heures par semaine d'étude.</p> <p>Une date d'examen sera planifiée dès le début du sigle avec l'enseignant.</p> <p>L'élève s'engage à respecter le droit d'auteur et soumettre des travaux originaux.</p>	<p>l'élève peut être inscrit à l'examen à une date déterminée par l'enseignant (se référer aux normes et modalités sur le site web: <a href="#">Normes et modalités   CFGADGS (gouv.qc.ca)</a>)</p> <p><u>Après 2 semaines sans retour de communication,</u> l'élève sera considéré comme ayant abandonné sa formation.</p> <p><u>Un appel à la maison sera fait afin d'informer l'élève de la fermeture de son dossier.</u> S'il veut reprendre ses cours, il devra communiquer avec le secrétariat pour un rendez-vous et se réinscrire.</p>
<p><b>Assiduité</b></p> <p>C'est la responsabilité de l'élève d'être présent et à l'heure à ses rendez-vous (présentiel)</p> <p>L'élève doit aviser l'enseignant, au minimum 1 heure d'avance, s'il ne peut se présenter à son rendez-vous (présentiel).</p> <p>L'élève qui ne peut se présenter à son examen est tenu d'en informer son enseignant.</p> <p>Il est à noter que personne n'est obligé de fréquenter le Centre de formation générale aux adultes et que ce service s'adresse uniquement aux gens qui désirent fréquenter le centre assidûment. L'élève doit donc s'engager dans ses apprentissages scolaires.</p>	<p>Si l'élève manque un rendez-vous ou un examen sans aviser l'enseignant, à deux reprises, le dossier sera désactivé.</p> <p>Suite à une absence à un examen, l'élève devra communiquer avec son enseignant avant de reprendre son cours. Il aura 2 semaines ouvrables pour faire son examen avant la fermeture de son dossier.</p> <p><b>Un élève qui s'inscrit à deux reprises dans un même sigle ne pourra se réinscrire une 3<sup>e</sup> fois en FADA (à vie).</b></p>
<p><b>Comportements appropriés en visioconférence</b></p> <p><b>L'élève s'engage à ....</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activer sa caméra et micro à la demande de l'enseignant;</li> <li>• Avoir une tenue vestimentaire appropriée;</li> <li>• Soigner son langage (écrit et oral);</li> <li>• Être ponctuel;</li> <li>• Éloigner les sources de distraction;</li> <li>• Être dans un endroit approprié;</li> <li>• Gérer les éléments qui peuvent causer du bruit ou perturber la visioconférence;</li> <li>• Manger avant ou après les rencontres;</li> <li>• Ne pas vapoter ou fumer lors des rencontres;</li> <li>• Vérifier que l'appareil est branché ou que la batterie est suffisamment rechargée pour toute la durée de la rencontre</li> </ul> <p>L'accès aux logiciels et au réseau du centre de service est un privilège et son usage doit être responsable et relié à ses apprentissages scolaires.</p> <p>Ne pas réécrire à l'enseignant si le délai est inférieur à 48hr</p>	<p>L'enseignant peut mettre fin à la visioconférence.</p> <p>Si l'enseignant doit mettre fin à une visioconférence ceci sera considéré comme une non-présence à un rendez-vous.</p> <p>Si l'élève est avisé à plusieurs reprises d'un comportement inapproprié, le dossier de l'élève sera fermé.</p> <p>Fin de formation si engagement pas respecté.</p>

<p><b>Respect de soi et des autres</b>  Les droits de l'un impliquent le respect des droits individuels et collectifs des autres.</p> <p>Utiliser un langage respectueux (présentiel ou team);  Avoir une tenue vestimentaire appropriée lors des rencontres (présentiel ou team) sans aucune forme de violence, sexisme ou racisme;  Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne (intimidation, menace, dénigrement, vol).  Il est interdit de visiter, d'utiliser ou de télécharger des contenus de nature haineuse, indécente, pornographique ou illégale en utilisant les codes d'accès du centre de service.  Au regard du respect à la vie privée, à l'image et à la réputation, il est défendu dans le centre de capter et d'utiliser, de quelque manière que ce soit, l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé sans son consentement.</p> <p>Je ne diffuse rien sur les réseaux sociaux en lien avec le cours.</p> <p>Toute cyberintimidation envers des élèves ou des membres du personnel du centre ne sera pas tolérée, même si les messages sont faits à l'extérieur du centre.</p> <p><b>L'accès aux logiciels et au réseau du centre de service est un privilège et son usage doit être responsable et relié à ses apprentissages scolaires.</b></p> <p>(Politique des réseaux sociaux du CSSDGS – un contrat des comportements attendus est signé lors de l'accueil).</p>	<p>Si ce règlement n'est pas respecté, le dossier de l'élève sera fermé.</p> <p>La direction sera impliquée immédiatement dans le dossier.</p> <p>Une référence aux policiers pourra être faite.</p>
<p><b>Respect du milieu et de l'environnement</b>  L'élève doit respecter des règles d'hygiène et de propreté assurant un environnement sain pour tous lorsqu'il se présente au centre de formation.</p>	<p>Tout dommage sera réparé aux frais de l'élève.</p>
<p><b>Cigarette et vapotage</b>  Il est interdit de fumer ou de vapoter sur les terrains du centre de services scolaire. Cela inclut l'aire de stationnement. Les élèves et les employés doivent se rendre sur les trottoirs de la municipalité pour fumer.</p> <p>Il est formellement interdit de remettre à un mineur des produits du tabac, et ce, sur tous les terrains du centre de services scolaire ainsi qu'aux endroits permis pour la cigarette et le vapotage.</p>	<p>Un rappel verbal du non-respect du règlement sera adressé à l'élève. Ce rappel sera consigné.</p> <p>Si la situation se reproduit, l'élève recevra un avis écrit et devra s'engager à respecter le règlement.</p> <p><u><i>Pénalités selon la loi du gouvernement du Québec</i></u>  Une amende peut être donnée en tout temps par un inspecteur du gouvernement (min 250\$).</p>
<p><b>Drogue, alcool et armes blanches</b>  Il est interdit de vendre, de consommer, de posséder ou d'être sous l'effet de la consommation de drogue ou d'alcool dans les locaux et sur les terrains du centre de services scolaire.</p> <p>Il est interdit d'avoir en sa possession des armes blanches ou des objets jugés dangereux dans les locaux et sur les terrains du centre de services scolaire.</p>	<p>Si un élève est soupçonné d'être sous l'effet de drogue ou d'alcool, l'enseignant mettra fin à leur communication (team) ou rencontre.</p> <p>S'il y a un doute raisonnable de possession dans les locaux et sur les terrains du centre de services scolaire., une fouille sera effectuée par la direction. Ces sanctions pourraient être appliquées en tout ou en partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confiscation;</li> <li>• Référence aux policiers;</li> <li>• Expulsion du centre.</li> </ul>
<p>Droits et recours</p>	<p>Tout élève qui se sent lésé peut s'adresser à son responsable de suivi et/ou à la direction. L'élève peut s'adresser au protecteur de l'élève si le problème persiste.</p> <p><a href="https://www.gouv.qc.ca/ressources/education/le-proteccur-de-l-élève">Résolution d'un différend, traitement d'une plainte et Protecteur de l'élève   CSSDGS (gouv.qc.ca)</a></p>

**J'AI LU, COMPRIS ET JE M'ENGAGE À RESPECTER LE CODE DE VIE DE LA FORMATION À  
DISTANCE DU CFGADGS.**

Signature de l'élève :

Date :

Nom en lettres moulées :

**AUTORISATION POUR L'ACCÈS AU RÉSEAU INFORMATIQUE DU CENTRE DE  
SERVICES SCOLAIRE**

La loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels stipule qu'aucun renseignement nominatif ne peut être diffusé sans le consentement de la personne ou des parents dans le cas d'un enfant mineur.

J'autorise le CSSDGS à me donner accès ou donner accès à mon enfant à un espace réseau géré sur un des serveurs. Il servira exclusivement à l'entreposage d'informations en lien avec les activités pédagogiques.

Cet espace est accessible seulement par l'élève et l'enseignant.

Je déclare avoir reçu des explications et compris le code de conduite auquel sont soumis les utilisateurs du réseau télématique du CSSDGS. Je m'engage à respecter ce code de conduite.

Signature de l'élève :

Date :